

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2023**

Délibération : **2023-02- 6**
 OBJET : **RENOUVELLEMENT POUR 4 ANS DE LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE
TREILLIERES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE
LOIRE-ATLANTIQUE POUR LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-
PARENTS**
 Nomenclature : **8.2.4**

<p>En exercice : 26 Présents : 17 Pouvoirs : 8 Absents : 1 Votants : 25</p> <p>Délibération comportant : Annexe : /</p>	<p>Le dix février deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois février deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO.</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Valérie ROBERT, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir Isabelle GROLLEAU, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Benoît PERDONCIN donne pouvoir à Christian CORDEIRO,</p> <p>Le ou les membres absent(s) : Frédéric CHAPEAU</p>
---	--

Rapporteur : Valérie ROBERT

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Au travers de diagnostics partagés, les Caisses d'allocations Familiales prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur le territoire qui en sont dépourvus.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles aux revenus modestes par une politique tarifaire adaptée et celles faisant face au handicap d'un enfant notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Ce Lieu d'accueil Enfants-Parents est amené à intervenir sur les communes Grandchamp-des-Fontaines, Héric et Sucé-Sur-Erdre. Il accueille des enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent, ainsi que de futurs parents.

Aujourd'hui, la C.A.F. de Loire-Atlantique propose de renouveler pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026, la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Lieu d'accueil Enfants-parents.

Vu la présentation faite en commission Ressources et Citoyenneté du 26 janvier 2023,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Lieu d'accueil Enfants-parents.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique cette convention et tout document y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 10 février 2023
Alain ROYER, Maire



Secrétaire de séance,
Elisa DRION

